

74 106

Objet

Tarifs pratiqués à la  
Piscine de Foncillon  
par l'Office du Tourisme  
(saison 1974)  
Avenant n° 1 à la  
convention du 8 février  
1974

DATE DE CONVOCATION

1er Juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

1er Juin 1974

Nombre de conseillers  
en exercice 26  
Nombre de présents 20  
Nombre de votants 22

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze  
le sept juin à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TÉTARD Guy

Etaient présents : MM. TÉTARD, BUJARD, DUFOUR, BUCHET, BARDE, COLLE,  
NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND,  
DELAIR, DOMEQ, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Madame FAVIERE par M. BOUCHET  
Melle FOUCHÉ par M. TÉTARD

Absents : MM. de LIPKOWSKI, M. STIPAL, RIVIERE, BARRIERE.

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération du 8 février 1974, le Conseil Municipal  
a décidé de confier, pour la saison estivale 1974, à l'Office du  
Tourisme la gestion et l'animation de l'ensemble : Snack-Restaurant-  
piscine de Foncillon.

Dans son article 7, la convention prévoit que les tarifs  
d'exploitation de la piscine seront communiqués à la Mairie, au  
moment de l'ouverture et seront l'objet d'un avenant à la présente  
Convention.

Il convient donc de signer avec l'Office du Tourisme un  
avenant n° 1 précisant le détail des différents tarifs pratiqués  
à la piscine de Foncillon, pour la période du 20 mai au 30 septembre  
1974.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu sa délibération du 8 février 1974,

Vu les tarifs d'exploitation proposés par l'Office du  
Tourisme, gestionnaire de la Piscine de Foncillon,

DECIDE :

- de signer un avenant n° 1 à la convention en date du 8 février 1974, précisant les différents tarifs appliqués à la Piscine de Foncillon, à savoir :

- carte d'abonnement adulte	180 F	du 23 mai au 30 sept 74
- carte d'abonnement enfant	120 F	du 23 mai au 30 sept 74
- location journalière de cabanas	50 F	
- leçon de natation	15 F	
- entrée enfant de moins de 10 ans	4 F	
- entrée adultes	6 F	
- carte d'abonnement adultes	40 F	(le carnet de 10)
- carte d'abonnement enfant	30 F	(le carnet de 10)
- location drap de bain	2 F 50	
- location serviette	1 F	
- entrée "scolaires"	2 F	du 23 mai au 30 juin et du 15 sept. au 30 oct 74
- entrée "scolaires" accompagnés	1 F	d°

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, *M.* les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROYAN, le \_\_\_\_\_

Le Sous-Préfet

25 JUIN 1974





TELEPH. 05.91.04 ET 05.09.12

A V E N A N T n° 1

JG/MTR

A LA CONVENTION DU 8 FEVRIER 1974, POUR LA GESTION,  
L'ANIMATION ET L'EXPLOITATION DE LA PISCINE DE FONCILLON  
ET DE SES ANNEXES DURANT LA SAISON 1974

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Monsieur Jean de LIPKOWSKI,  
Maire de la Ville de Royan,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date  
du 7 Juin 1974

D'une part,

ET :

Monsieur Georges DORBEAU, agissant au nom de l'OFFICE DU  
TOURISME, en qualité de Directeur, en application de l'article  
11 du décret n° 66211 du 5 avril 1966, relatif à la création  
d'OFFICE DE TOURISME, dans les stations classées et des articles  
16,17, 23 et 28 du décret n° 59-1225 du 19 Octobre 1959,  
portant règlement d'Administration publique relatif aux règles  
départementales et communales

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er- Les tarifs pratiqués pendant la période d'ouverture de la  
PISCINE DE FONCILLON du 20 mai au 30 Septembre 1974, sont les suivants:

- Carte d'abonnement adulte ..... 180 F du 20 mai au 30 sept. 1974
- carte " enfant ..... 120 F " "
- Location journalière Cabanas ..... 50 F
- Leçon de natation ..... 15 F
- Entrée adulte ..... 6 F
- " enfant de moins de 10 ans .. 4 F
- Carte d'abonnement d'adulte ..... 40 F ( carnet de 10 )
- " " d'enfant ..... 30 F " "
- Location drap de bain ..... 2 F,50
- location serviette ..... 1 F,
- Entrée " scolaires " ..... 2 F du 20 mai au 30 Juin et
- " " accompagnés..... 1 F du 15 au 30 sept. 1974

./....

ARTICLE 2 - Les autres articles de la Convention sont inchangés.

FAIT A ROYAN, le 7 JUIN 1974

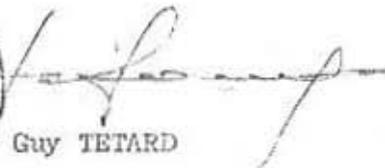
Le Gestionnaire,

G. DORBEAU



Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 25 JUIN 1974

Le Sous-Préfet,

